

REGLEMENT DE VISITE

1. La tour ne peut accueillir que 50 personnes à la fois.
2. Les enfants de moins de 12 ans ne sont admis que sous la surveillance d'un adulte.
3. Les visiteurs acceptent d'être filmés pour des impératifs de sécurité.
4. Il est interdit de fumer dans la tour.
5. Il est interdit d'y abandonner des détritrus.
6. Les endroits à visiter sont les suivants : a. la cage d'écureuil, la console du carillon (clavier et pédalier), le palier et le parcours sous le mécanisme horloger. b. L'accès aux autres parties de la tour, comme les greniers et le beffroi (charpente des cloches), est interdit.
7. La tour n'est accessible qu'aux personnes munies de bonnes chaussures.
8. La visite se fait à vos risques et périls.
9. Lors d'une eucharistie ou d'un autre service religieux, prière de faire preuve de respect et de garder le silence.
10. La ville de Courtrai décline toute responsabilité pour les dommages résultant de la visite.
11. En visitant la tour, le visiteur marque automatiquement son accord avec présent règlement.
12. En cas d'urgence, appelez le numéro d'urgence général 112.